

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 7

Absent : 1

Votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 02 juin 2023

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAÏ, M PITAUD, C MICHEL, JA BIDET, C IMPARATO, F PINEL, JN RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E COURTOIS, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, P GUYOT, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : C ROBERT à I CHARTIER, P DESCAMPS à M PITAUD, S LEMAÎTRE à JN RAGOT, P COUBARD à JP JOUTARD, B LEFORT à K BOMBRAÏ, É ROINÉ à A BOUJU, M HOLOWAN à F FERRÉ

ABSENT EXCUSÉ : P PINEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : N BOISSIÈRE

OBJET : 2023-29 MOTION DE SOUTIEN À MONSIEUR YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BREVIN ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'Association des Maires de Loire-Atlantique (AMF 44) et l'Association des Maires Ruraux (AMRF 44), souhaitent exprimer leur soutien total et leur solidarité à Yannick MOREZ, Maire de Saint Brévin, mais aussi dénoncer collectivement les menaces et violences que subissent les élus locaux au quotidien, par l'adoption dans les communes et intercommunalités d'une motion de soutien.

Après délibération et un vote à main levée, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion jointe à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la transmission de la délibération à l'Association des Maires de Loire-Atlantique.

Le Secrétaire de séance,

Nicolas BOISSIÈRE



POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 09 juin 2023
Le Maire,

Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-29 MOTION SOUTIEN MONSIEUR MOREZ ET STOP VIOLENCES ELUS

Date de transmission de l'acte : 19/07/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 19/07/2023

Numéro de l'acte : 20230719-01 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230609-20230719-01-DE

Date de décision : 09/06/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux
5.6.5. autres